



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



21 366 € ET PLUS POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

- La rémunération nette annuelle médiane de la branche est nettement moins importante que celle du secteur (27 211 €). Elle est inférieure de 21,5 %. Cependant, par rapport aux médianes sectorielles, les ouvriers ont une rémunération relativement plus élevée (264 €).
 - Par rapport à 2019, au niveau de la branche, les variations les plus importantes de la rémunération médiane sont observées pour les ouvriers (- 16,6 %) et les cadres (- 7 %).
- Au niveau du secteur, les variations les plus marquées concernent aussi les ouvriers (- 4,5 %) et les cadres (- 2,1 %).

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)



Catégories sociales	2019		2021		2019		2021	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Cadres	25 242	23 485	40 933	40 071	37 040	38 137		
Professions intermédiaires	22 118	21 410	26 469	26 822	23 186	24 228		
Employés	21 630	20 318	23 892	23 934	21 060	21 530		
Ouvriers	20 657	17 230	17 766	16 966	17 765	18 343		
Ensemble	22 291	21 366	26 786	27 211	23 193	24 030		

Sources : Insee, DADS/DSN, 2019-2021.



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement. Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.



Secteur juridique

Branche professionnelle



Études d'huissiers de justice



81 € DE PLUS PAR AN EN FAVEUR DES HOMMES

- L'effet du genre est relativement neutre sur le niveau médian de rémunération nette (y compris intéressement et participation) des salariés de la branche. Rapporté au mois, un différentiel de 7 € est observé au profit des hommes.

Par rapport à 2019, ce décalage a été réduit de - 84,8 %.

- Au niveau du secteur, l'effet du genre est marqué. La rémunération mensuelle médiane des hommes est supérieure de 375 €.

L'écart s'est renforcé de + 4,7 % par rapport à 2019.



PARITÉ SALARIALE

- L'indice de parité de la branche montre un différentiel relativement modeste entre les rémunérations médianes en faveur des hommes (0,4 point d'écart).

Les employés constituent la catégorie la moins égalitaire. Dans cette catégorie, la rémunération annuelle médiane des femmes correspond à 96,1 % de celle des hommes.

- Au niveau du secteur, l'inégalité est nettement plus importante. Néanmoins, l'indice de parité sectoriel (85,5 %) montre que, globalement, la rémunération médiane des femmes est significativement inférieure à celle des hommes.

Les cadres forment la catégorie la moins égalitaire avec une médiane des rémunérations des femmes correspondant à 83,4 % de celle des hommes.

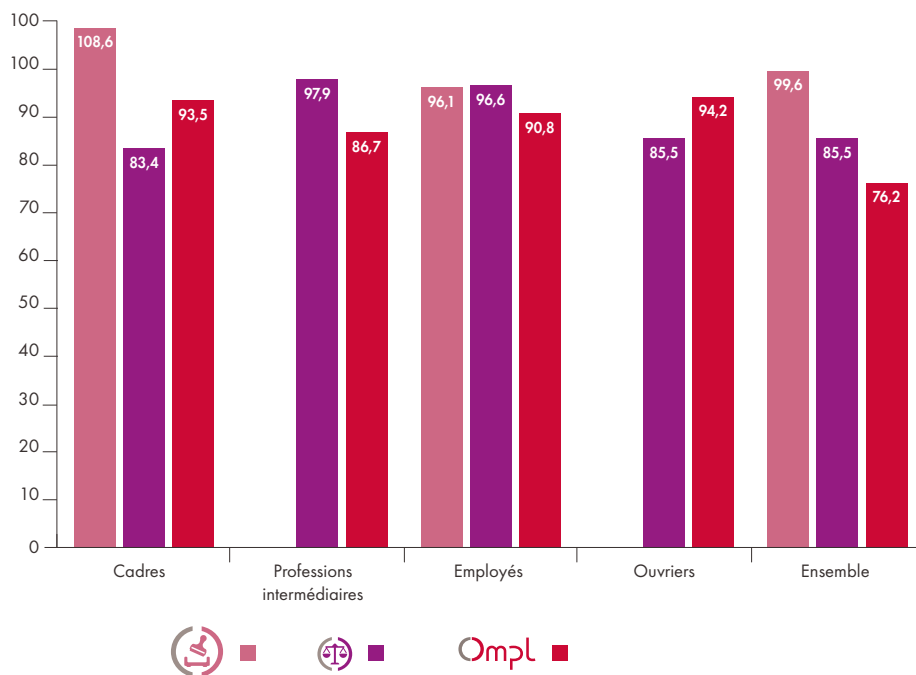
Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par genre (€)

**Ompl**

Genre	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Femmes	22 104	21 349	26 172	26 589	22 371	23 301
Hommes	22 660	21 430	30 469	31 087	29 023	30 588
Ensemble	22 291	21 366	26 786	27 211	23 193	24 030

Sources : Insee, DADS/DSN, 2019-2021.

Indice de parité par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



L'indice de parité F/H calculé permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice de parité F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice de parité F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.



VALORISATION DU SALAIRE AVEC L'ÂGE

- Dans la branche :
 - les salariés de 50 ans et plus bénéficient d'une rémunération annuelle nette médiane supérieure de + 9,3 % à ceux de moins de 35 ans. Le différentiel avec les salariés d'âge intermédiaire s'inverse (- 1,9 %) ;
 - par rapport à 2019, toutes les classes d'âge ont connu un repli de leur rémunération médiane.
- Au niveau du secteur :
 - la rémunération médiane suit une évolution en fonction de l'âge similaire à celle de la branche. Celle des séniors est plus élevée de + 15,4 % par rapport aux jeunes et moins élevée de - 2,6 % par rapport aux salariés d'âge intermédiaire ;
 - comme pour la branche, toutes les classes d'âge ont connu une progression de leur rémunération médiane en comparaison de 2019.



DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

- En 2021, la rémunération annuelle médiane au sein de la branche varie nettement d'une région à l'autre. Elle est :
- maximale pour l'Île-de-France (25 135 €) ;
 - minimale pour la Corse (16 444 €).
- Par rapport à 2016, les variations les plus importantes de la rémunération médiane sont observées pour :
- la Corse, avec une très forte diminution de -24,5 % ;
 - l'Occitanie, caractérisée par un recul très marqué de -9,7 %.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par tranche d'âge (€)



Ompl

Tranches d'âge	2019		2021		2019		2021	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021	2019	2021
< 35 ans	20 221	19 901	23 985	24 316	20 931	21 648		
35-49 ans	23 253	22 169	28 091	28 815	23 700	24 600		
50 ans et +	23 097	21 753	27 623	28 057	24 646	25 510		
Ensemble	22 291	21 366	26 786	27 211	23 193	24 030		

Sources : Insee, DADS/DSN, 2019-2021.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par région (€)



Ompl

Régions	2019		2021		2019		2021	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Auvergne-Rhône-Alpes	21 855	21 984	25 739	26 389	23 493	24 263		
Bourgogne-Franche-Comté	20 385	20 485	23 034	23 322	22 265	22 940		
Bretagne	22 355	21 318	25 158	25 347	22 762	23 445		
Centre-Val de Loire	22 599	21 284	24 875	25 060	22 666	23 403		
Corse	21 784	16 444	21 414	19 698	22 571	23 496		
DOM regroupés	22 501	21 090	23 756	23 739	22 098	23 051		
Grand Est	22 803	21 348	23 620	23 734	22 424	23 182		
Hauts-de-France	20 474	19 522	23 122	23 149	21 943	22 809		
Île-de-France	26 570	25 135	34 771	35 724	27 833	28 421		
Normandie	21 058	20 428	23 703	24 039	22 079	22 995		
Nouvelle-Aquitaine	20 790	20 851	23 385	23 849	22 169	23 058		
Occitanie	21 618	19 520	22 965	23 393	22 156	23 022		
Pays de la Loire	21 028	20 298	24 850	25 695	22 447	23 158		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	21 919	20 847	24 364	24 317	22 516	23 594		
Ensemble	22 291	21 366	26 786	27 211	23 193	24 030		

Sources : Insee, DADS/DSN, 2016-2021.

ND: non déterminé pour cause de secret statistique.